



**COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)**

ARRETE N° 2026AC-024

**Portant réglementation de la circulation
sur la « Chemin de la Croix Blanche »**

Le Maire de la commune de Groisy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,

Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

Vu la demande de l'entreprise DURET Fils Maçonnerie - 900 Route de Lécy - 74370 CHARVONNEX, en date du 24/03/2026,

Considérant qu'en raison des besoin de déchargement de matériaux pour les travaux de réfection d'un mur de voirie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

Article 1

En raison des travaux susvisés la circulation des véhicules sur le chemin de la Croix Blanche, sera réglementée du **lundi 30 mars au vendredi 3 avril 2026**.

Article 2

Sur la période énoncée à l'article 1, une signalisation spécifique en gestion des priorités sera mise en place et si nécessaire une fermeture de la route. Dans ce cas des panneaux "route barrée" encadreront le secteur et une déviation sera mise en place par la RD2.

Article 3

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par l'entreprise DURET Fils Maçonnerie, et en accord avec les services techniques de la Commune.

Article 4

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion des travaux relèvera de la responsabilité de l'entreprise DURET Fils Maçonnerie dans la mesure où la signalisation dudit chantier viendrait à se trouver défectueuse ou incomplète.

Article 5

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur le directeur de l'entreprise DURET Fils Maçonnerie - 900 Route de Lécy - 74370 CHARVONNEX,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

1. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
2. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
3. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
4. Monsieur le directeur de l'entreprise DURET Fils Maçonnerie - 900 Route de Lécy - 74370 CHARVONNEX,
5. Monsieur le Président de Grand Annecy Agglomération - 46 avenue des îles - 74007 ANNECY
6. Monsieur le Responsable du CERD de Groisy,

Fait à Groisy, le 27 mars 2026

**Le Maire,
Christophe SIBILLE**

Acte certifié exécutoire :
Affiché le et/ou notifié le

27 MARS 2026

